

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE: 2001GF113/202862C

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : OBJECTIF M'AUTO

Adresse: 948815824 78100 ST GERMAIN EN LAYE

Représentée par : Monsieur Pascal MIRIAN

SIRET: 94881582400016

Forme juridique : SAS

N° d'agrément préfectoral : E 23 078 0015 0 Délivré le : 07/06/2023

Pour la somme de 94 000 euros (quatre vingt quatorze mille euros)

Au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'État, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxe (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet de l'annexe 5 de l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1er alinéa de l'article 7 précité, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation

Cette garantie est valable du 01/10/2023 au 30/09/2024

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 05/09/2023

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

